

EDELVEIS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Siège Social : 10, rue de la Beunotte 88460 – DOCELLES

Immatriculation Tourisme Atout France : IM088110011

Garantie financière UNAT France

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre adhérent statutaire à EDELVEIS ou a minima au moment de l'inscription à un voyage.
- Chaque participant à un voyage doit s'assurer qu'il est apte à faire l'activité pour laquelle il s'est inscrit, en connaissance de cause.

CONDITIONS DE RÉALISATION

L'inscription à un voyage organisé par l'Association est soumise aux conditions suivantes :

- Nombre minimum de participants qui s'il n'est pas atteint entraîne l'annulation du voyage et son remboursement. Si le nombre d'inscrits est supérieur, une liste d'attente sera mise en place.
- En cas de situation exceptionnelle, EDELVEIS se réserve le droit d'annuler le voyage.
- Si des prestations, pendant le voyage, ne peuvent se réaliser, l'organisateur s'engage à trouver une solution de remplacement ou, à défaut, un remboursement ultérieur.

LES PRIX

Les prix proposés par l'Association sont calculés au plus juste. Cependant, ils peuvent subir des modifications avant ou en cours de voyage, entre la proposition et la réalisation (taux de change, taxes, coût du carburant...).

CONDITIONS DE PAIEMENT

Au moment de l'inscription :

- versement d'un acompte de 30 % du montant du séjour plus le règlement des options choisies.
- 4 mois avant le départ versement du 2^{ème} acompte de 30 %.
- Le solde à la réception de la facture envoyée avant la réunion préparatoire du voyage.

Les règlements peuvent se faire, de préférence par virement, ou par chèque.

CONDITION ET OPTION D'ANNULATION

Pour chacun de ses voyages, l'association EDELVEIS offre à ses adhérents la possibilité de souscrire une option spéciale annulation et interruption de séjour.

D'un montant de 3% du prix du voyage concerné, l'Option spéciale Annulation et Interruption de séjour se contracte lors de l'inscription au voyage et s'acquitte en même temps que l'acompte provisionnel. Qu'il y ait annulation ou pas, son montant reste acquis à EDELVEIS.

L'option annulation prend effet au jour de son paiement et s'arrête à la minute du départ.

En cas d'annulation, quelle qu'en soit la date et sans justificatif à fournir, l'adhérent s'engage à prévenir l'organisateur du voyage et le président d'EDELVEIS aussitôt qu'il a connaissance de devoir renoncer au voyage. Un avis par téléphone devra être confirmé par écrit dans les 24 heures, par voie postale ou par internet.

EDELVEIS remboursera alors à l'adhérent les montants déjà versés diminués forfaitairement de 10 % du prix total du voyage souscrit hors assurance. Les assurances ne sont jamais remboursées.

A savoir : En cas d'annulation ou de dommages aux biens, des franchises sont appliquées. L'adhésion à Edelveis, l'option annulation et interruption de séjour ne peuvent faire l'objet de remboursement de la part de l'association.

Tout souscripteur à l'option spéciale annulation EDELVEIS bénéficie également de la couverture du risque interruption de séjour. Elle prend effet le jour du départ et court sur la durée du voyage.

En cas d'interruption de séjour le rapatriement est pris en charge par EDELVEIS.

L'adhérent obtiendra un remboursement total des prestations non consommées qui étaient prévues au programme.

Si l'accompagnant de la personne rapatriée est lui aussi pris en charge par l'assurance assistance, les mêmes conditions de remboursement lui seront appliquées s'il a lui-même souscrit à l'option annulation et interruption de séjour ».

Mais liberté est laissée à l'organisateur, en concertation avec le Président, de prendre l'assurance Edelveis ci-dessus exposée ou celle du voyageur. Dans ce dernier cas les conditions d'annulation seront clairement exposées dans la fiche d'inscription.

DÉTAIL DES FORFAITS

Ils accompagnent chacun des programmes en énonçant la liste précise des prestations qui s'y attachent : (boissons comprises ou pas – frais personnels – chambre individuelle dont le nombre est limité – chambre double à condition d'accepter le partage éventuel...°

ASSURANCE

EDELVEIS a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la MAIF n° 2600217K. Les adhérents bénéficient de la responsabilité civile, la protection juridique, l'assurance dommages individuels, accident et maladie grave et l'assistance rapatriement.

Les conditions générales d'assurance peuvent être envoyées sur simple demande.

Compensation associative : dans le cas de l'assurance annulation prise par l'organisateur du voyage, auprès d'un Tour Operator, l'Association EDELVEIS prend en charge la différence de remboursement entre l'assurance du Tour Operator et l'assurance EDELVEIS.